

# **UNDT/2016/047, Mardin**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

Résiliation d'une nomination permanente en cas de suppression post-abolition: une décision de résiliation d'une nomination permanente d'un membre du personnel de service général, prise sur la base d'une décision de l'Assemblée générale d'abolir tous les postes dans la catégorie de celle grevée par le demandeur est légale est légale , à condition qu'aucun poste de la mission ne reste pour lequel le demandeur aurait pu être considéré. Cependant, les consultations ne sont pas des négociations et il n'est pas nécessaire que l'administration obtienne le consentement ou l'accord des parties consultées.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Le demandeur, un ancien membre du personnel de la Force d'observateur des Nations Unies («UNDOD»), en Syrie, au niveau GL-2, conteste la décision de mettre fin à sa nomination indéfinie à compter du 30 juin 2015. La décision de licenciement a été prise par le sous -Secrétaire général pour la gestion, conformément à une décision de l'Assemblée générale confirmant l'abolition de plusieurs postes à l'UNDOD, y compris tous les postes au niveau GL-1 et GL-2. Le Tribunal a constaté que lors de la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée générale, aucun poste pour lequel le demandeur n'aurait potentiellement été considéré est resté à l'UNDOD. Il a constaté la décision de résilier la nomination du demandeur conformément aux règles pertinentes, en tenant dûment en compte les réalités opérationnelles et les intérêts de l'organisation. Les exigences de consultation du personnel avaient également été dûment respectées. Ainsi, l'application a été rejetée.

## **Principe(s) Juridique(s)**

N / A

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Mardin

## Entité

FNUOD

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2015/153

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

28 Avr 2016

## Duty Judge

Juge Downing

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste  
Nomination (type)  
Nomination à titre permanent  
Cessation de service  
Licenciement (de nomination)  
Abolition of position

## Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 9.3(a)(i)

Statut du personnel

- Disposition 13.4
- Disposition 9.6(a)
- Disposition 9.6(c)(i)

## Jugements Connexes

UNDT/2010/009

2013-UNAT-281

2014-UNAT-433

2010-UNAT-084

2014-UNAT-481

2015-UNAT-530

2015-UNAT-568